



**Secrétariat général**  
**Service de la modernisation**  
**Sous-direction du pilotage des services**  
**Bureau du pilotage des projets de modernisation**  
**78, rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Sous-direction du développement professionnel et**  
**des relations sociales**  
**Bureau de la formation continue et du**  
**développement des compétences**

**Instruction technique**

**SG/SM/SDPS/2017-501**

**06/06/2017**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Organisation d'ateliers de co-développement destinés aux chefs de pôle ou d'unité des services d'économie agricole (SEA) des directions départementales des territoires (et de la mer)

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF  
DDT(M)

**Résumé :** Dans le cadre du plan d'action pour l'accompagnement des SEA, le secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture propose à des chefs de pôle ou d'unité volontaires de participer à des ateliers de co-développement organisés au niveau régional ou interrégional. Les ateliers de co-développement ont pour objectif de faire progresser les participants dans leurs pratiques professionnelles grâce à des échanges constructifs, stimulants et bienveillants entre pairs.

## I – Contexte et objectifs

Le ministère chargé de l'agriculture, en lien avec le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP), organise des ateliers de co-développement pour les chefs de pôle des services d'économie agricole (SEA) des directions départementales des territoires (et de la mer). Le lancement aura lieu en septembre 2017 et la démarche se poursuivra au début de l'année 2018.

Les SEA évoluent depuis plus de deux ans dans un contexte sensible. Depuis 2014, ils ont en effet connu une accumulation d'événements inhabituels entraînant un surcroît de charge de travail et un bouleversement de l'organisation du travail, liés en particulier à la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la politique agricole commune (PAC), à la gestion de crises économiques et sanitaires nombreuses, au transfert aux conseils régionaux de l'autorité de gestion du 2ème pilier de la PAC, etc.

Pour répondre à cette situation, un plan d'action d'accompagnement des SEA a été lancé en avril 2016. Dans ce cadre, des échanges de pratiques destinés aux chefs des SEA ont été organisés à l'automne 2016.

Dans la continuité de cette action, le secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture propose, en 2017, à des chefs de pôles volontaires de participer à des groupes de co-développement. L'objectif est de leur permettre de partager avec leurs pairs leurs problématiques managériales, de construire collectivement des solutions et de favoriser leur mise en réseau. Cette action constitue une expérimentation qui pourra être poursuivie en 2018, en fonction de l'intérêt qu'elle suscitera.

**Les agents intéressés doivent s'inscrire auprès de leur responsable local de formation, au plus tard, le mardi 25 juillet 2017.** Le retour rapide des réponses facilitera l'organisation de ces journées.

Il est rappelé ci-dessous les éléments relatifs au dispositif, au public visé, aux objectifs et aux modalités d'organisation de ces sessions.

## II – Présentation du dispositif

Le pilotage de ce dispositif est assuré par le service de la modernisation (SM, bureau du pilotage des projets de modernisation- BPPM) et le service des ressources humaines (SRH, bureau de la formation continue et du développement des compétences - BFDCD) du secrétariat général du ministère de l'agriculture.

Sous l'autorité des directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), les délégués régionaux à la formation continue (DRFC) coordonnent l'organisation des groupes de co-développement.

Ces groupes de 7 à 8 personnes se réuniront une journée à trois reprises, espacées d'environ 2 à 3 mois. Les dates et lieux des sessions sont précisées en annexe 1.

Les sessions seront animées majoritairement par des animateurs internes de co-développement de l'Ecole de Modernisation de l'État au niveau régional ou inter-régional afin de les réaliser au plus près des agents. Les animateurs seront informés du contexte des SEA au cours d'une demi-journée de sensibilisation organisée en amont de la première session.

## III – Public visé et modalités d'animation

### Public visé et pré-requis

Les ateliers de co-développement s'adressent aux cadres de proximité des services départementaux d'économie agricole (chefs de pôle ou chefs d'unité), à raison d'une place par service d'économie agricole.

En fonction des demandes, d'autres candidats pour un même service pourront être retenus. Cependant un ordre de priorité doit être donné par le responsable hiérarchique.

Les agents sont prioritaires sur leur région ou interrégion d'origine mais peuvent candidater sur une autre région ou interrégion.

Pour s'inscrire, deux conditions doivent être remplies :

- l'inscription repose sur le volontariat afin de faciliter un climat de construction positive au sein de ses ateliers qui partent de situations concrètes et vécues ;

pour maintenir une bonne dynamique du groupe, le participant s'engage à être présent, sauf cas

exceptionnel, aux trois sessions et le directeur de la structure s'engage à faciliter cette participation. En outre, la composition des groupes devra assurer qu'aucun lien hiérarchique ou enjeu personnel n'existe entre les participants afin de favoriser un climat de confiance dans les échanges entre pairs.

### Modalités d'animation

Les ateliers de co-développement ont pour objectif de faire progresser les participants dans leurs pratiques managériales grâce à des échanges constructifs, stimulants et bienveillants entre pairs.

Le programme de celles-ci est basé sur une méthodologie facilitant la confiance et la liberté de parole et sur l'expérience des participants. Un des participants expose un cas concret, puis les autres participants interviennent pour faciliter une prise de recul et identifier collectivement des solutions. Deux à trois cas concrets sont exposés par journée. Ainsi, chaque participant expérimentera la position de « coach » : écoute active, questionnement, retour bienveillant avec des propositions de solutions et pourra, s'il le souhaite, présenter un cas concret.

A chaque fin de session, un bilan oral sera réalisé par l'animateur pour donner lieu à une restitution écrite, synthétique et anonymisée sur les thématiques abordées, l'ambiance de la session et l'appréciation de ce type de méthodologie. Cette restitution a pour objet d'analyser la pertinence des modalités d'accompagnement au regard des attentes des participants et de prendre connaissance des principales problématiques managériales auxquelles sont confrontés les cadres de proximité.

## **IV – Modalités d'organisation des sessions**

### Mise en place des sessions d'ateliers de co-développement par les DRFC

Les DRFC organisent les sessions de co-développement en région ou en interrégion selon le calendrier en annexe 1. A ce titre,

- Ils codifient et enregistrent dans EPICEA l'action « ateliers de co-développement chef de pôle SEA » ;
- Ils établissent les conventions avec les animateurs de l'EME ;
- Ils envoient les convocations ;
- Ils réservent les salles ;
- Ils délivrent les attestations de formation.

### Modalités d'inscription

Les agents souhaitant participer aux ateliers de co-développement devront faire parvenir leur demande dûment visée par leur chef de service et le responsable local de formation aux délégués régionaux à la formation continue, au plus tard le mardi 25 juillet 2017. Les coordonnées des délégués figurent sur le site internet <http://www.formco.agriculture.gouv.fr/> de la formation continue du ministère ainsi que les informations actualisées sur ce dispositif.

### Déroulement des sessions

L'annexe 1 précise le calendrier du déploiement.

Les horaires appliqués pour chaque session d'atelier de co-développement (09 h30 – 17h 30) peuvent être ajustés, sur proposition des DRFC, afin de concilier au mieux les contraintes professionnelles quotidiennes des participants avec celles des animateurs. Cependant ces horaires doivent prévoir deux temps d'échanges de 3h à 3h30, chacun afin de pouvoir respecter les techniques d'animation.

### Prise en charge des frais

#### **► animateurs internes**

Comme l'indique l'appel à candidatures auprès de l'EME, les frais de déplacement et d'hébergement des animateurs sont à la charge des services déconcentrés (DRFC).

Les animateurs internes sont rémunérés conformément à la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2017-17 du 4 janvier 2017. Les dossiers de rémunération doivent être établis par les DRFC, selon cette procédure.

► **Participants**

Pour les participants, les frais de déplacement et de séjour sont à la charge de la structure d'affectation.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

- au SM/BBPM : Sophie VUCCINO – Tél : 01 49 55 54 10

[sophie.vuccino@agriculture.gouv.fr](mailto:sophie.vuccino@agriculture.gouv.fr)

- au SRH/BFCDC : Delphine LASNE - Tél : 01 49 55 45 83

[delphine.lasne@agriculture.gouv.fr](mailto:delphine.lasne@agriculture.gouv.fr)

Le chef du service la modernisation

Le chef du service des ressources humaines

Olivier Denais

Jean-Pascal Fayolle

## Annexe I – Calendrier prévisionnel des sessions de co-développement

	Groupes	J1	J2	J3	n°épicéa	Lieu	Animateurs
Bretagne / Pays de la Loire	1	28/09/17	14/11/17	29/01/18	170705	Rennes	Nicole Robert
Nouvelle Aquitaine	2	26/09/17	14/11/17	30/01/18	170782	Poitiers	Hugues Beau de Loménie
	3	27/09/17	15/11/17	31/01/18	170784	Bordeaux	Hugues Beau de Loménie
Occitanie	4	26/09/17	01/12/17	02/02/18	170423	Toulouse	Sophie de Grimal
	5	28/09/17	16/11/17	01/02/18	170426	Montpellier	Hugues Beau de Loménie
PACA / Corse	6	25/09/17	17/11/17	26/01/18	169873	Aix en Provence	Christel Darges
Auvergne Rhône-Alpes	7	25/09/17	23/11/17	31/01/18	170572	Lyon	Caroline Sordet
	8	27/09/17	14/11/17	30/01/18	170573	Clermont-Ferrand	Gilles Dedieu
Bourgogne – Franche-Comté	9	05/10/17	16/11/17	08/02/18	170711	Dijon	Jean-François Kirch
Grand-Est	10	12/10/17	29/11/17	29/01/18	170786	Metz	Sophie de Grimal
	11	13/10/17	30/11/17	30/01/18	170787	Metz	Sophie de Grimal
Normandie	12	03/10/17	21/11/17	06/02/18	170451	Caen	Sophie Edeline
Hauts-de-France	13	29/09/17	16/11/17	30/01/18	170615	Amiens	Catherine Gras
Centre Val de Loire – Ile de France	14	03/10/17	10/11/17	31/01/18	170657	Cachan	Nicole Robert
	15	26/09/17	23/11/17	06/02/18	170664	Orléans	Aurélie Pentel